



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux - Aide
financière de la Caisse d'Allocations Familiales**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99313

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Direction Générale

**Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux - Aide
financière de la Caisse d'Allocations Familiales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres a décidé d'apporter une aide financière à la Ville de NIORT pour l'aménagement d'une Maison Communale de la Citoyenneté dans le quartier des Brizeaux.

Cette aide financière est consentie dans les conditions désignées, ci-après :

- une subvention de 250.000 F,
- un prêt de 750.000 F remboursable en 5 ans à compter de la fin des travaux.

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres demande que la contribution financière de son organisme soit mentionnée dans tous les documents d'information la concernant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la subvention et le prêt accordés par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)